



# SITUATION DES PROJETS DU REGISTRE NATIONAL.

**ETAT DE LA SITUATION DE QUELQUES PROJETS  
DU SERVICE DU REGISTRE NATIONAL.**

**PRESENTATION AU COMITE DES UTILISATEURS DU  
R.N. LE 16 MARS 2007.**



## Liste des projets.

- **1) Simplification administrative – Only Once (en collaboration avec l'Agence Pour la Simplification Administrative - Consultant associé : PWC).**
- **2) Euthanasie.**
- **3) Codification des professions au sein du RN**
- **4) Radiations d'office.**
- **5) Quelques projets spécifiques des services « Applications » et « Exploitation »**



## 1) Simplification administrative – Only Once.

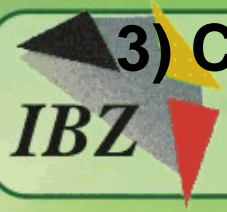
- Projet mené en collaboration avec l'Agence pour la simplification administrative - Consultant associé PWC.
- **BUT:** Les données du Registre national sont utilisées efficacement et effectivement par les SPF et SPP et les fonctionnalités de la CIE comme moyen d'identification et d'authentification sont exploitées au maximum.
- **RESULTAT:** rapport de l'enquête ONLYONCE du 21 septembre 2006. Plan d'actions au niveau des différents SPP.
- **SUIVI :** mise en place d'un outil de suivi permettant au groupe de pilotage de suivre l'évolution des projets; accent à mettre sur l'utilisation de la CIE : groupe de travail mis en place pour promouvoir au niveau des SPF les applications utilisant la CIE.
- **Concrétisation du document de vision :** propositions intégrées dans le livre blanc pour la 52ème législature.  
1ère concrétisation : force probante des info RN : modification article 4 loi RN est intégrée dans les dispositions diverses.





## 2) Euthanasie.

- **BUT** : les déclarations d'euthanasie introduites par les particuliers auprès des administrations communales sont transmises via le RN (qui joue le rôle de router) vers la data base gérée par la Santé Publique; les médecins pourront prendre connaissance des déclarations en consultant cette data base.
- **REALISE** : projet d'AR visant à régler ces modalités, préparé par le SPF Santé publique a été adapté suite aux remarques formulées par les représentants du SPF Intérieur lors de la réunion du 21 mars 2006.
- Le Registre national intervient comme simple « router » en ce qui concerne cette communication vers le SPF Santé Publique. (programme prêt).
- ***Le Conseil des ministres a marqué son accord sur le projet d'AR : entrée en vigueur de l'AR est fixée au 1/7/2008 .***



### 3) Codification des professions au sein du RN: la refonte des codes professions.

**BUT** : Refonte et simplification de la liste des codes professions RN afin de rendre cette donnée légale plus fiable et plus pertinente et répondre à l'intérêt des autorités et instances publiques et des chercheurs pour cette information.

**REALISE** : suppression des doublons : 1er février 2005 et élaboration d'une liste simplifiée qui a été soumise pour avis au comité des utilisateurs.

**Réorientation** : a partir d'avril 2006 : groupe de travail avec le groupe micro-census constitué au niveau de l'INS; but : examen de la liste élaborée par le RN par les chercheurs en tenant compte des facteurs suivants :

- faisabilité de la conversion de cette liste vers la table ISCO;
- constitution d'une liste limitée mais couvrant toutes les possibilités.

Le groupe de travail RN / micro-census s'est réuni à plusieurs reprises.

**RESULTAT** : Le 21 décembre 2006, le groupe micro-census a transmis au RN une nouvelle liste de professions.

**A FAIRE** : Etapes suivantes :

- Avec le soutien des chercheurs de la KUL, établissement de la liste finalisée et définitive par ce groupe, puis information des utilisateurs du RN; objectif : bloquer les anciens et redémarrer avec les nouveaux codes : les séries non utilisées dans la liste RN actuelle pourraient être utilisées.
- La mise en opérationnel de la nouvelle liste (et la transposition éventuelle des codes anciens vers les nouveaux codes ) avant les élections est inopportune; date de réalisation proposée : septembre 2007.



### **3) Codification des professions au sein du RN: projet de synchronisation entre RN et data base des détectives privés et des agents de sécurité gérée par la Direction de la Sécurité Privée**

#### **Objectif.**

Permettre aux instances judiciaires d'informer la Direction Sécurité Privée de mesures judiciaires prises à l'encontre de personnes actives dans le secteur de la recherche privée (profession de détective privé) ou dans le secteur de la sécurité privée et particulière (agent de sécurité, agent de gardiennage, consultant en sécurité, installateur d'alarmes).

#### **Proposition**

Permettre au Registre national d'enregistrer l'information profession dans le Registre national sur base du fichier (des informations) transmis par la Direction Sécurité Privée.

Modifier l'A.R. du 03/04/1984 relatif à l'accès de certaines autorités publiques au RN, au contrôle et à la tenue à jour des informations en vue de donner une base légale à l'enregistrement de cette information par le Registre national, en prévoyant une nouvelle exception au principe de l'introduction par les communes.

Créer un nouveau TI associé à l'information profession ( TI 071); cette solution permettrait d'éviter que la profession principale enregistrée au RN, ne soit plus mentionnée; elle présente l'avantage au niveau efficacité, de ne pas faire dépendre l'enregistrement de l'information de la volonté du citoyen et de la diligence de la commune à enregistrer au Registre national une information qui lui serait communiquée via le RN.



## 4) Radiations d'office.

**BUT** : diminuer le nombre de personnes en situation de « radiations d'office » et mettre fin à l'incohérence résidant dans l'enregistrement dans les bases de données RN (source primaire) et BCSS , de situations de résidence discordantes concernant un certain nombre de personnes (radiation d'office au RN, adresse de résidence en Belgique dans la BCSS).

### Réalisés :

- Une circulaire rappelant les principes directeurs à respecter dans le cadre de la procédure de radiation d'office a été envoyée aux communes le 20 avril 2006;
- Un projet d'Arrêté royal en vue de modifier et de compléter les dispositions de l'AR du 16 juillet 1992 relatif aux registres de la population en ce qui concerne la procédure de radiation d'office a été rédigé; ce projet vise à prévoir l'intervention de certaines personnes (propriétaires ou gérants d'immeubles ou organismes (compagnies de distribution d'électricité)) à déclarer au service de population les changements de résidence avérés de certains locataires ou abonnés et à prévoir une publication des décisions de radiation d'office sur le site web de la commune; l'avis des 3 Unions des Villes et Communes a été demandé en date du 14 juillet 2006; les avis reçus dans le courant du second semestre 2006 sont tous négatifs; cette piste doit donc être abandonnée;





## 4) Radiations d'office (suite).

- **Une concertation a été initiée avec l'Office des étrangers** (réunion le 8 juin 2006) afin d'essayer de mettre en évidence les étrangers dont la dernière situation de résidence fait mention d'une radiation d'office alors qu'ils se trouveraient toujours sur le territoire belge (par exemple, vérification auprès de FEDASIL et de la Croix-Rouge) que les directeurs des centres ouverts font bien procéder à l'inscription des candidats-réfugiés y résidant; courriers du 2 août 2006 adressés à cette fin à FEDASIL et à la Croix-Rouge; demande à l'administration pénitentiaire d'être autorisé à recevoir les fichiers des ressortissants étrangers incarcérés afin d'examiner si parmi ceux-ci certains ne sont pas en situation de radiation d'office;
- Résultats : réponse de FEDASIL (27/10/2006) : les centres fédéraux signalent systématiquement l'arrivée et le départ de tous les nouveaux résidents en vue de leur inscription. Les centres informent les résidents qu'ils bénéficient d'un statut administratif leur permettant de bénéficier d'une aide auprès des CPAS, l'importance de signaler leur nouvelle adresse à la commune du lieu où ils s'installent.





## 4) Radiations d'office (suite).

### A FAIRE :

- - Actions : dégager une nouvelle piste (autre que l'AR) sur base des propositions et remarques formulées par les unions des Villes et communes;
- - mise en œuvre du projet synchronisation RN - registres des radiés de la BCSS et suivi des mises à jour réalisées par les communes sur base de la communication via le RN par la BCSS, d'une adresse en Belgique ou d'autres données d'identification, pour une personne mentionnée comme radiée d'office; **AR publié ; mise en opérationnel des structures de mises à jour : le 26/2/2007;**
- - intégration par l'OE dans ses applications d'un nouveau code INS fictif pour les demandeurs d'asile inscrits à l'adresse de l'OE; en principe en mars 2006 selon les dernières informations de l'OE; ceci évitera des radiations d'office systématiques des demandeurs d'asile ne disposant pas de résidence déclarée et inscrits de ce fait sous le code INS de la ville de Bruxelles.



## 5) Projets du service exploitation (suite).

### 1. Application E-Depot (Notaires).

- Cette application permet aux notaires de consulter le RRN pour obtenir les données d'une personne physique et procéder à la création d'une nouvelle société dans le cadre de la Banque Carrefour des Entreprises. De cette manière, les actes, où figurent des personnes, seront préremplis à l'aide de cette connexion vers le RN.
- Les communications entre la Fédération des Notaires et le RN sont réalisées en webservices dont le message en réponse est formaté en XML.

Situation :

- tests avec un message en XML : terminé;
- mise en production : fait le 15 janvier 2007
- documentation: fait

- En cas d'expérience concluante, utilisation d'une connexion similaire pour une autre application des notaires ( la 4ème voie) ;
- A évaluer





## 5) Projets du service exploitation (suite)

### **2. Application E-Guichet police.**

- Cette application permet aux citoyens de consulter le RRN pour obtenir leurs propres données et ainsi, procéder au préremplissage du formulaire de déclaration. Cette dernière concerne les dépôts de plaintes relatifs aux petites incivilités (vol de bicyclette ou dans les magasins);
- Les communications entre le site web « e-guichet police » développé par FedICT et le RN sont réalisées via l'infrastructure UME.
- Situation :
  - Mise en production : décembre 2006
  - Développement d'une transaction destinée spécifiquement aux citoyens qui veulent consulter leur propre dossier (transaction citoyenne) : à développer en fonction de l'avis de la Commission pour la Protection de la Vie privée

### **3. Application E-Birth (FEDICT).**

- Cette application doit permettre l'optimisation du flux de données entre les hôpitaux et les communes concernées lors de la déclaration de naissance d'un nouveau-né.
- Situation :
  - « As is » approuvé
  - POC à développer (timing : mai, juin 2007)
  - To be doit aussi être approuvé



## 5) Projets du service exploitation (suite).

- **4. Webservices du RRN.**

- Développement des accès vers le RN à l'aide du protocole TCP/IP. Deux méthodes d'accès sont prévues, d'une part, via un site web pour les clients légers et, d'autre part, via les webservices pour les utilisateurs qui désirent un volume de transactions plus important. L'authentification de l'utilisateur final est réalisée via la carte d'identité électronique.
- Situation :
  - Développement d'un prototype: terminé
  - Utilisation du prototype en production dans le cadre des élections régionales de 2006 avec la Région flamande : terminé
  - Premiers tests en production du site web : fin 2006 (utilisateurs : RRN, SNCB, AFSCA, CHU Liège) : fait;
  - Rédaction d'un cahier des charges début 2007 pour implémenter une infrastructure de production afin de supporter l'ensemble des transactions du RN ;Le prototype sera utilisé pour la production en attendant l'exécution de ce marché.





## 6) Projets du service « Applications ».

- **1. Le projet 'Euthanasie' – adaptation programmation RRN**

Le RRN est un routeur. Le RRN ne modifie pas le message envoyé par la commune et n'enregistre aucune donnée (à part l'archivage) ni à l'aller, ni au retour de la transaction. Techniquement le RRN est prêt.

- **2. Documents de séjour pour étrangers – adaptation programmation RRN , TI 195**

Obtenir une structure unique de carte d'identité dans le RRN, afin de simplifier la gestion des dossiers. En opérationnel : 19/2/2007.

- **3. Adaptation programmation de vote et de totalisation pour les systèmes Jites et Digivote**

Jites : nouvelle version du logiciel de préparation le 17/1/2006 avec identification digitale des intervenants.



## 6) Projets du service « Applications » (suite).

.

### **4) Développement d'une transaction adresse pour la BCSS.**

- Mise en opérationnel le 26 février 2007.

### **5) Projet de synchronisation des bases de données d'utilisateurs avec la source authentique : ORGADON, DIV, PASSEPORTS, Inventaire des autres ;**

-Orgadon (dons d'organes) : deux synchronisations (1/1/2006 et 25/8/2006) ont permis de réduire les différences de 30.000 à moins de 5.000 cas. Prochaine synchronisation durant l'été 2007;

-DIV : Le RRN a constaté des incohérences dans les extractions des fichiers des permis de conduire : planification résorption des discordances.

-Passeports : en attente livraison par la SPF Affaires étrangères d'une extraction de la data base « passeports »





## 7) Projets du service « Applications » (suite).

- **6.Projet : examen des structures d'adresse**  
Marc Ruymen suit le projet CardGIS-BeSt Adress Workflows.  
Projet à long terme. La DGIP n'est pas titulaire du projet.
- **7.Partenariat enregistré**  
Les structures des nouvelles informations sont développées.  
En attente du SPF Justice .Techniquement le RRN est prêt.
- **8.Casier judiciaire central**  
Les tests applicatifs unitaires ont été réalisés. Les tests de masse doivent encore être réalisés.  
Le SPF Justice doit prendre l'initiative.